

ÉGLISE

N° 305 FÉVRIER 2019

Vie diocésaine - Mensuel - 3,50 €

EN ILLE-ET-VILAINE

DOSSIER

PENSÉE SOCIALE DE L'ÉGLISE: L'ÉVANGILE AU CŒUR DU MONDE





FRUIT DE LA TERRE ET DU TRAVAIL DES HOMMES

Le 10 février dernier, Mgr Alexandre Joly était ordonné évêque auxiliaire du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo. Pendant que la litanie faisait solennellement défiler les saints de tous les temps dans le cœur et dans l'esprit des centaines de fidèles rassemblés dans la cathédrale illuminée, il s'étendit sur le sol. Puis il reçut l'imposition des mains de tous ses frères, en silence. Ensuite, il écouta la prière d'ordination, l'Évangéliste suspendu au-dessus de sa tête, comme un toit éternel, jusqu'à ce qu'il le reçoive lui-même avec les insignes de l'évêque, après avoir été oint de l'huile sainte. Enfin, **il prit place à la droite de l'Archevêque, fut béni par lui et bénit à son tour l'assemblée. Splendeur de la liturgie catholique !**

Dehors, des hommes en armes. De jeunes recrues munies de lourds fusils, à l'affût sur le parvis de la cathédrale et dans les rues adjacentes. Deux par deux, ils veillaient à ce qu'aucun individu ne fasse irruption pour semer la peur et tuer des innocents, encore une fois. Un peu plus loin, des vitrines brisées, des banques barricadées, une ville qui se remettait à peine d'un treizième jour de colère. **Dernier épisode en date d'une crise sociale inédite, apparemment insoluble et littéralement interminable. Misère d'un peuple miné par l'incompréhension et la discorde !**

En offrant « le fruit de la terre et du travail des hommes » ce dimanche-là, l'Église ne fuyait pas le monde, le pays, le département, la ville où elle priait. Elle ne se réfugiait pas dans un doux rêve ou une illusion collective. Elle apportait au pied de la Croix les désirs et les angoisses, les peurs et les joies de tous les hommes et de toutes les femmes. **En consacrant lui-même ces offrandes, Dieu répandit sa miséricorde non seulement sur l'assemblée des fidèles réunis** mais aussi, plus mystérieusement encore, sur tous les hommes et sur toutes femmes qui vivent, qui travaillent, qui aiment et qui meurent aujourd'hui. Des hommes et des femmes auprès desquels les chrétiens sont inlassablement envoyés, renvoyés, d'eucharistie en eucharistie.

La coexistence, au sein de ce numéro d'*Église en Ille-et-Vilaine*, d'un dossier consacré à la Doctrine sociale et d'un retour sur l'ordination épiscopale de Mgr Alexandre Joly est significative. Elle nous rappelle que **la liturgie est bien la source et le sommet de la vie chrétienne et qu'à travers elle le peuple sacerdotal puise rien de moins qu'une nourriture essentielle pour renouveler « l'ordre temporel » sous la conduite de ses pasteurs bien-aimés, éclairé par l'enseignement de l'Église.**



« Allégorie et effets du Bon et du Mauvais Gouvernement »
Ambrogio Lorenzetti (1338-1339) Palazzo Pubblico, Sienne.

DOSSIER

PENSÉE SOCIALE DE L'ÉGLISE L'ÉVANGILE AU CŒUR DU MONDE

L'Église catholique en général et le diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo en particulier n'ont pas attendu le grand débat national, actuellement initié par le gouvernement français, pour rechercher collectivement des réponses aux grandes questions sociales et économiques. Cependant, la crise que notre pays traverse, depuis près de trois mois déjà, nous invite à (re)découvrir l'enseignement de l'Église sur les questions économiques, sociales et politiques.

QU'EST-CE DONC, AU JUSTE, QUE LA « DOCTRINE SOCIALE » DE L'ÉGLISE, APPELÉE AUSSI « ENSEIGNEMENT SOCIAL » OU « PENSÉE SOCIALE » ?

Peut-être est-il utile de préciser, pour commencer, ce qu'elle n'est pas. D'un côté, **la doctrine sociale de l'Église n'est pas une « troisième voie »** entre capitalisme et socialisme, qui serait destinée, telle quelle, à servir de programme politique; elle constitue **encore moins un système voué à se substituer à tous les autres au sein d'une société qui devrait redevenir chrétienne**. D'un autre côté, la doctrine sociale **n'est pas seulement une série de principes évanescents** que chaque individu devrait tenter d'appliquer isolément dans un monde dont nous savons, par avance, qu'il est régi par des lois qui laissent à chacun une marge de manœuvre somme toute assez réduite, pour ne pas dire totalement inexistante.

En d'autres termes, comme le déclare Benoît XVI dans *Caritas in veritate*, « L'Église ne peut ni ne doit prendre en main la bataille politique pour édifier une société la plus juste possible. Elle ne peut ni ne doit se mettre à la place de l'État. Mais elle ne peut ni ne doit non

La foi et la raison constituent les deux voies cognitives de la doctrine sociale puisque celle-ci puise à deux sources : la Révélation et la nature humaine. (Compendium n° 75)

Dossier réalisé par **Thomas Gueydier**, directeur de l'Institut de Formation Théologique

plus rester à l'écart dans la lutte pour la justice. Elle doit s'insérer en elle par la voie de l'argumentation rationnelle et elle doit réveiller les forces spirituelles, sans lesquelles la justice, qui requiert aussi des renoncements, ne peut s'affirmer ni se développer. La société juste ne peut être l'œuvre de l'Église, mais elle doit être réalisée par le politique. Toutefois, l'engagement pour la justice, travaillant à l'ouverture de l'intelligence et de la volonté aux exigences du bien, intéresse profondément l'Église. » (n° 28)

Sur une telle ligne de crête, **l'Église ne laisse pas les chrétiens seuls** face aux choix politiques, culturels, professionnels et familiaux qu'ils ont à poser au quotidien dans une société toujours plus complexe. **Elle leur propose non seulement de s'abreuver aux sacrements, à la prière et à la vie communautaire, mais aussi de former leur conscience à la lumière de textes éclairants** qui, depuis *Rerum Novarum* du pape Léon XIII jusqu'à *Laudato Si'* du pape François en passant par la constitution *Gaudium et spes* du Concile Vatican II, *Centisimus annus* de saint Jean-Paul II, *Populorum Progressio* de saint Paul VI et *Caritas in veritate* du pape Benoît XVI, sont autant de boussoles qui permettent de s'orienter à la fois personnellement et collectivement à la lumière de l'Écriture et de la Tradition de l'Église.



*De la dignité,
de l'unité et de
l'égalité de toutes
les personnes
découle avant
tout le principe
du bien commun,
auquel tout
aspect de la vie
sociale doit se
référer pour
trouver une
plénitude de
sens.*

(Compendium n° 164)

LE COMPENDIUM DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Publié en 2005, le *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* présente une riche synthèse de ces grands textes autour de sept thématiques : la famille, le travail humain, la vie économique, la communauté politique, la communauté internationale, la sauvegarde de l'environnement et la promotion de la paix¹.

1. LA FAMILLE, CELLULE VITALE DE LA SOCIÉTÉ

« Les contraintes économiques excluent l'accès des familles à l'éducation, à la vie culturelle et à la vie sociale active. Le système économique actuel produit diverses formes d'exclusion sociale. Les familles souffrent en particulier des problèmes liés au travail. Les possibilités pour les jeunes sont peu nombreuses et l'offre de travail est très sélective et précaire. Les journées de travail sont longues et souvent alourdies par de longs temps de trajet. Ceci n'aide pas les membres de la famille à se retrouver entre eux et avec leurs enfants, de façon à alimenter quotidiennement leurs relations. » (Pape François, *Amoris laetitia*, n° 44).

À la lumière de l'Écriture, la doctrine sociale définit la famille comme la première société naturelle en soulignant son importance pour la personne mais aussi pour la société. Lieu privilégié où s'expérimente la socialité humaine, la famille contribue en effet d'une manière unique et irremplaçable au bien de tous.

*Éclairée par
la lumière
du message
biblique, l'Église
considère la
famille comme
la première
société naturelle,
titulaire de
droits propres
et originels, et
la met au centre
de la vie sociale.*
(Compendium n° 211)



Au fondement de la famille, le mariage, qui est vécu sous la forme surnaturelle du sacrement, a des caractéristiques propres, originelles et permanentes qu'aucun pouvoir ne peut abolir : la totalité, par laquelle les époux se donnent mutuellement dans toutes les composantes de la personne, physiques et spirituelles ; l'unité qui fait d'eux « une seule chair » (Gn 2, 24) ; l'indissolubilité et la fidélité que comportent le don, libre, réciproque et définitif ; la fécondité à laquelle ils s'ouvrent naturellement.

De ce fait, la famille se présente comme un espace de communion irremplaçable dans une société tentée par l'individualisme. L'amour qui s'y exprime se traduit, en particulier, par une attention prévenante envers les personnes âgées. En outre, la famille garantit la véritable signification de la sexualité à travers la stabilité du rapport matrimonial et l'accueil de la vie. L'enfant n'y est pas revendiqué comme un droit mais reçu comme un don.

En définitive, la doctrine sociale définit la famille comme un véritable protagoniste de la vie sociale, que ce soit à travers des manifestations de solidarité ou des implications immédiates dans la sphère économique, à travers le travail de chacun de ses membres, par exemple. C'est pourquoi elle doit être reconnue pour sa contribution essentielle par les institu-

¹ En ligne sur le site du Vatican : www.vatican.va, rubrique : Textes fondamentaux.



tions civiles et par l'État.

2. LE TRAVAIL HUMAIN

« L'Église estime de son devoir de rappeler toujours la dignité et les droits des travailleurs, de stigmatiser les conditions dans lesquelles ils sont violés, et de contribuer pour sa part à orienter ces changements vers un authentique progrès de l'homme et de la société. » (Saint Jean-Paul II, *Laborem exercens* n° 1)

C'est encore en puisant dans l'Écriture que la doctrine sociale rend compte de la dignité du travail qui appartient à la condition originelle de l'homme. Jésus a lui-même travaillé et enseigné à apprécier le travail en faisant de ce dernier non seulement une participation à l'œuvre de la création, mais aussi à l'œuvre de rédemption. À ce titre, le travail constitue un devoir, sans être idolâtré pour autant.

L'encyclique *Rerum novarum* (1891) du pape Léon XIII a défendu de manière prophétique l'inaliénable dignité des travailleurs, avant tous les papes du XX^e siècle. Dans un sens objectif, le travail est l'ensemble d'activités, de ressources, d'instruments et de techniques dont l'homme se sert pour produire. Le travail, au sens subjectif, est l'agir de l'homme en tant qu'être dynamique, capable d'accomplir différentes actions qui appartiennent au processus du travail et qui correspondent à sa vocation personnelle.

La doctrine sociale fait passer le travail, au sens subjectif du terme, avant le capital, et souligne l'importance de la participation des travailleurs à sa gestion et à ses fruits. Elle défend ainsi la propriété privée et le droit au repos des jours fériés.

L'Église considère donc non seulement le travail comme un devoir mais aussi comme un droit fondamental, que l'État doit garantir. C'est ainsi qu'elle encourage l'activité professionnelle des femmes, qu'elle lutte contre celle des enfants et qu'elle ose rappeler la chance que peut représenter l'immigration sur

Le travail est un droit fondamental et c'est un bien pour l'homme : un bien utile, digne de lui car apte précisément à exprimer et à accroître la dignité humaine.
(*Compendium* n° 287)

La dimension morale de l'économie permet de saisir comme des finalités inséparables, et non pas séparées ou alternatives, l'efficacité économique et la promotion d'un développement solidaire de l'humanité.
(*Compendium* n° 332)

le plan économique.

Juste rémunération, droit de grève, syndicats, tout doit concourir à plus de justice et plus de solidarité entre les travailleurs, surtout en ces temps de grandes mutations marqués par la mondialisation dans laquelle les problèmes méritent d'être pensés à l'échelle globale, sans exclure les ressources insoupçonnées de la science et de la culture.



3. LA VIE ÉCONOMIQUE

« À un moment où le développement de l'économie, orienté et coordonné d'une manière rationnelle et humaine, permettrait d'atténuer les inégalités sociales, il conduit trop souvent à leur aggravation et même, ici ou là, à une régression de la condition sociale des faibles et au mépris des pauvres. »
(*Gaudium et spes*, n° 63)

Au nom du principe de la destination universelle des biens, la doctrine sociale rappelle avec force que ces derniers, quoique possédés légitimement, appartiennent ultimement à toute l'humanité. Autrement dit, elle présente l'activité économique comme une réponse reconnaissante à la vocation que Dieu réserve à chaque homme, à condition que l'accroissement des richesses aille de pair avec un développement intégral et solidaire.

L'Église promeut ainsi la liberté d'entreprendre. Elle rappelle que la vocation de toute entreprise privée est de rechercher un profit équitable et acceptable, afin de se mettre au service du bien commun de la société grâce à la production de biens et de services utiles. Le rôle du dirigeant est primordial : au cœur des différentes composantes de la vie économique, il structure le travail de façon à favoriser la famille, en particulier.

Le marché libre se présente donc comme une institution sociale importante et bénéfique pourvu qu'il soit ancré dans des finalités morales et régulé par l'État. De

leur côté, les corps intermédiaires sont appelés à jouer un rôle déterminant au sein du système économique et social, de même que le développement d'activités non lucratives et les libres choix de consommation et d'épargne de chacun.

Enfin, toujours au sujet de la vie économique, la doctrine sociale traite des risques et des opportunités de la mondialisation sur le plan de la redistribution et du droit des travailleurs. Sensible à l'évolution galopante de la situation mondiale, **l'Église en appelle à la communauté internationale face au danger que représente une économie financière détachée de l'économie réelle.**

Là encore, c'est toute l'humanité qui doit être replacée au cœur de l'économie au prix de nombreux efforts éducatifs et culturels.



4. LA COMMUNAUTÉ POLITIQUE

« L'État a le devoir d'assurer la défense et la protection des biens collectifs que sont le milieu naturel et le milieu humain dont la sauvegarde ne peut être obtenue par les seuls mécanismes du marché. » (Saint Jean-Paul II, *Centessimus annus*, n° 40)

La pensée politique de l'Église est sans doute l'aspect le moins connu de la doctrine sociale. Au-delà des rapports qu'elle entretient elle-même avec la communauté politique entre autonomie, indépendance et collaboration, l'Église catholique défend la liberté religieuse en général comme un droit humain fondamental tout en rappelant, toujours à la lumière de l'Écriture, que la personne humaine est le fondement et la fin de la communauté politique.

Une communauté politique trouve sa dimension authentique au sein d'un peuple où sont partagées vie et valeurs dans un élan de communion à la fois spirituel et moral. C'est dans ce cadre qu'il s'agit de promouvoir les droits de l'homme, sans oublier les minorités ethniques, et, plus fondamentalement, une vie

[...] La doctrine sociale identifie le relativisme éthique comme l'un des risques majeurs pour les démocraties actuelles, lequel induit à estimer qu'il n'existe pas de critère objectif et universel pour établir le fondement et la hiérarchie correcte des valeurs.

(Compendium n° 407)

Une politique internationale tournée vers l'objectif de la paix et du développement grâce à l'adoption de mesures coordonnées est rendue plus nécessaire par la mondialisation des problèmes.

(Compendium n° 442)

en société basée sur l'amitié civile, c'est-à-dire la fraternité à laquelle le précepte évangélique de la charité donne tout son sens.

Le sujet de l'autorité politique est le peuple, considéré dans sa totalité comme détenteur de la souveraineté. D'où la reconnaissance du droit à l'objection de conscience et du droit de résister dans certaines conditions, du côté du citoyen. D'où, aussi, le droit et le devoir d'infliger des peines proportionnées pour le bien de ce peuple du côté de l'État, hormis la peine de mort².

L'Église ne propose aucun modèle politique mais elle reconnaît les valeurs de la démocratie et du principe relatif à la division des pouvoirs. Elle souligne aussi la dimension morale de la représentation démocratique. Une représentation au service des citoyens qui sont invités à participer pleinement à la vie politique grâce à une information de qualité, que ce soit au sein de partis politiques eux-mêmes démocratiques ou, plus directement, à l'occasion de referendum.

La société civile occupe une place centrale dans la doctrine sociale. C'est à son service que la communauté politique doit se mettre selon le principe de subsidiarité d'après lequel nul ne peut enlever aux particuliers, pour les transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens.



5. LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

« Pour les chrétiens, une excellente forme d'activité internationale est assurément le concours qu'ils apportent, individuellement ou en groupe, aux institutions qui visent à étendre la collaboration internationale, que ces institutions existent ou qu'elles

² Nourri de la réflexion de ses prédécesseurs, le pape François a modifié le 2 août dernier l'article n° 2267 du *Catéchisme de l'Église catholique* au sujet de la peine désormais jugée inadmissible car elle blesse l'inviolabilité et la dignité de la personne.

soient à créer. » (*Gaudium et spes*, n° 90)

À l'échelle internationale, l'Église promeut l'unité de la famille humaine décrite dès les premières pages de l'Ancien testament et voit en Jésus-Christ le prototype et le fondement de la nouvelle humanité. Son message offre une vision universelle de la vie des hommes et des peuples sur la terre.

Tout en préservant la souveraineté nationale de chaque État, **les relations internationales doivent être fondées, selon la doctrine sociale, sur un ordre juridique en harmonie avec l'ordre moral qui permette de résoudre les conflits par la négociation et dans une confiance réciproque** à partir d'instruments normatifs renforcés.

Le Magistère évalue de manière positive la constitution d'une autorité publique universelle telle qu'elle se manifeste à travers les organisations internationales auxquelles prend part le Saint-Siège en tant que sujet international. Lequel défend la « *libertas ecclesiae* » et la dignité humaine grâce à sa diplomatie.

Au-delà de la logique de marché, la coopération internationale permet aux pays riches de favoriser les pays sous-développés et de lutter efficacement contre la pauvreté en recherchant des solutions adéquates pour régler l'épineux problème du surendettement, par exemple.



6. SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT

« Une écologie intégrale implique de consacrer un peu de temps à retrouver l'harmonie sereine avec la création, à réfléchir sur notre style de vie et sur nos idéaux, à contempler le Créateur, qui vit parmi nous et dans ce qui nous entoure. » (Pape François, *Laudato si'*, n° 225)

En outre, **la doctrine sociale se soucie de la sauvegarde de l'environnement au sein duquel le mystère de la rédemption se joue.**

Une vision de l'homme et des choses sans aucune référence à la transcendance a conduit à réfuter le concept de création et à attribuer à l'homme et à la nature une existence complètement autonome.

(*Compendium* n° 464)

La recherche de solutions alternatives à la guerre pour résoudre les conflits internationaux a revêtu aujourd'hui un caractère d'une urgence dramatique.

(*Compendium* n° 498)

Elle encourage ainsi la science et la technique tout en rappelant que les choses dont elles disposent et qu'elles transforment sont un don de Dieu.

La nature ne saurait être manipulée ou absolutisée au détriment de la dignité humaine au nom de l'autonomie. Les biotechnologies, évaluées par le législateur et les administrateurs publics, doivent ainsi avoir pour but principal, si ce n'est exclusif, de régler les problèmes d'alimentation et de santé à l'échelle planétaire. **Le principe de la destination universelle des biens s'applique naturellement à l'environnement et à l'eau**, en particulier, dont manquent les pays pauvres. C'est ultimement un nouveau style de vie caractérisé par la gratitude que promeut l'Église face aux graves problèmes écologiques.



7. PROMOTION DE LA PAIX

« La paix, elle aussi, risque parfois d'être considérée comme un produit technique, fruit des seuls accords entre les gouvernements ou d'initiatives destinées à procurer des aides économiques efficaces. » (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, n° 72)

Enfin, à travers sa doctrine sociale, **l'Église n'a de cesse de promouvoir la paix, attribut de Dieu** décrit par la révélation biblique comme plénitude de la vie et promesse accomplie par le Christ.

La paix, valeur et devoir universels, est recherchée par les États ou, lorsque les États n'ont pas le pouvoir de se défendre, par les organisations internationales. Comme la charte des Nations Unies, l'Église réprouve l'usage de la force en dehors de la légitime défense et du maintien de la paix. Il en va de la protection des innocents en général et des civils en particulier face aux États qui ne respectent pas les règles à l'égard d'autres nations ou de leur propre population.

Fermelement engagée pour le désarmement, l'Église encourage la destruction des armes de destruction de masse et de celles qui infligent des effets traumatisants excessifs. Le désarmement concerne aussi le contrôle de la production, de la vente, de l'importation et de l'exportation d'armes légères et individuelles. Enfin, la doctrine sociale condamne le terrorisme et le juge blasphématoire lorsqu'il est commis au nom de Dieu.

Cependant, puisqu'elle ne saurait s'engager directement dans le champ politique, c'est ultimement par la prière que l'Église lutte pour la paix (1^{er} janvier), lors des Journées Mondiales pour la paix, en particulier.

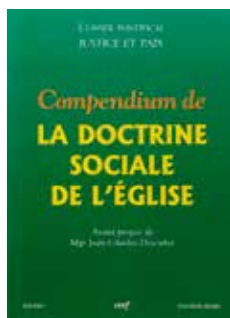
POUR UN HUMANISME INTÉGRAL ET SOLIDAIRE

On l'aura compris, la doctrine sociale de l'Église est sous-tendue par un humanisme intégral et solidaire qui n'exclut aucune dimension de l'existence et aucune portion de l'humanité. Elle concerne, comme le déclarait saint Paul VI « tout l'homme et tous les hommes »³. Chacun des aspects évoqués ci-dessus renvoie, en effet, à de grands équilibres anthropologiques et mondiaux qui ne sauraient être négligés sans provoquer de graves bouleversements. Sans doute, la cohérence qui ressort du *Compendium* nous invite-t-elle d'abord à ne pas traiter isolément les problèmes qui se posent aujourd'hui, dans notre pays, et à en rechercher les causes fondamentales, au-delà du champ particulier où ils se manifestent.

Il apparaît clairement, par ailleurs, que la référence centrale à l'Écriture sainte et à la Tradition de l'Église, au sein des grands textes sociaux du Magistère, n'empêche pas la formulation d'énoncés universellement compréhensibles qui renvoient à des valeurs accessibles à tout homme. Au contraire, la doctrine sociale présuppose l'existence d'une loi « naturelle », c'est-à-dire d'une loi promulguée

L'Église, par sa doctrine sociale, offre surtout une vision intégrale et une pleine compréhension de l'homme, dans sa dimension personnelle et sociale.

(*Compendium* n° 522)



Thomas Gueydier était l'invité d'Arnaud Wassmer dans l'émission « L'invité du midi » sur le sujet : L'Église catholique et le Grand débat. À réécouter sur rcf.fr

par la raison qui appartient en propre à la nature humaine. « Cette loi est universelle, s'étend à tous les hommes dans la mesure où elle est établie par la raison. Dans ses préceptes principaux, la loi divine et naturelle est exposée dans le Décalogue et désigne les normes primordiales et essentielles qui règlent la vie morale » (cf. n° 141).

À chacun de faire connaître un tel trésor « par la voie de l'argumentation rationnelle » pour que l'Évangile soit porté au cœur du monde grâce à un témoignage renouvelé qui, s'il revêt une dimension fondamentalement personnelle, requiert ce que le concile Vatican II⁴ appelle inéluctablement un « apostolat organisé » afin de viser une action d'ensemble capable d'atteindre en profondeur les mentalités collectives et les conditions sociales.

4 Décret sur l'Apostolat des laïcs, n° 18.

LES GRANDS TEXTES DE LA DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

- 1891, Léon XIII, **Rerum Novarum** (Les choses nouvelles)
- 1931, Pie XI, **Quadragesimo Anno** (La reconstruction d'un ordre social)
- 1963, Jean XXIII, **Mater et Magistra** (Christianisme et progrès social)
- 1963, Jean XXIII, **Pacem in Terris** (Paix sur la terre)
- 1965, Vatican II, **Gaudium et Spes** (L'Église dans le monde de ce temps)
- 1966, Paul VI, **Populorum Progressio** (Le développement des peuples)
- 1971, Paul VI, **Octogesima Adveniens** (Appel à l'action)
- 1975, Paul VI, **Evangelii Nuntiandi** (L'évangélisation dans le monde)
- 1979, Jean Paul II, **Redemptor Hominis** (Le sauveur de l'humanité)
- 1981, Jean Paul II, **Laborem Exercens** (Le travail humain)
- 1987, Jean Paul II, **Sollicitudo Rei Socialis** (Les préoccupations sociales)
- 1991, Jean Paul II, **Centesimus Annus** (100 ans après)
- 2005, Benoît XVI, **Deus Caritas Est** (Dieu est Amour)
- 2009, Benoît XVI, **Caritas In Veritate** (L'Amour dans la Vérité)
- 2015, Pape François, **Laudato si'** (Loué sois-tu mon Seigneur)

³ *Populorum progressio*, n° 44

RESSOURCES :

- www.vatican.va, rubrique : « Textes fondamentaux »
- www.doctrine-sociale-catholique.fr : les textes, des analyses, l'actualité, des outils. Site en partenariat avec la Conférence des évêques de France
- rennes.catholique.fr/debatnational2019 : des outils pour participer au Grand débat